

# Action 28 : « Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine »

Catherine GREMILLET, Directrice de l'AFEPTB/ANEB

Gth Aménagement du territoire - PNMH



# DE L'AFEPTB A L'ANEB



L'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux (AFEPTB), **créée en 1999 regroupe 32 membres**, dont 32 EPTB sur les 42 actuels et a pour but de :

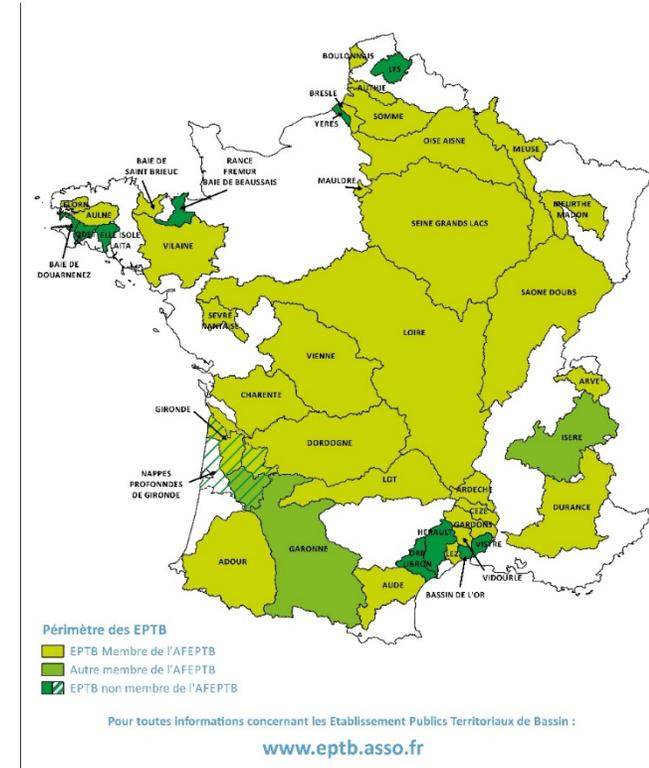
- **favoriser l'aménagement intégré et le développement durable** des bassins hydrographiques ;
- **assurer les échanges d'informations entre les élus responsables** d'EPTB ;
- **ouvrir le dialogue avec tous les acteurs intéressés** au présent et à l'avenir des EPTB, en particulier en France et en Europe ;
- **être l'interprète des EPTB auprès des pouvoirs publics** ;
- **accompagner les EPTB dans l'exercice de leurs missions** en leur apportant un soutien technique et une expertise et en favorisant les échanges d'expériences.

Elle défend les **principes** de la GIEDBV qui sont les suivants :

- **Planification et programmation opérationnelle, cohérence à l'échelle hydrographique** ;
- **synergie** des actions (eau-biodiversité-risques, mais également avec les autres politiques publiques liées notamment aménagement du territoire, développement économique, tourisme ...);
- **solidarités** (amont-aval, terre-mer, urbain-rural ...) ;
- **subsidiarité** (agir à l'échelle la plus adaptée au regard de l'enjeu et d'analyses d'efficacité).

**L'AFEPTB a été reconnue en 2014 Pôle-relais zones humides** sur la thématique « mares, zones humides intérieures et vallées alluviales » (MZHIVA) par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) au regard des compétences techniques des EPTB sur cette thématique et de l'action « tête de réseau » de l'AFEPTB.

La réalisation des actions reposent sur une **une contribution active des membres de l'AFEPTB et une équipe permanente (groupes de travail thématiques, réunions des Directeurs d'EPTB, échanges bilatéraux ou en petits groupes).**



## DE L'AFEPTB A L'ANEB

**Le paradigme de la gestion de l'eau est en profonde évolution** depuis quelques années, de par :

- des évolutions législatives (GEMAPI, loi NOTRe, loi biodiversité...),
- des effets des changements climatiques qui sont d'ores et déjà visibles et qui vont accentuer les tensions (phénomènes extrêmes inondations et surtout étiages !), une érosion continue de la biodiversité, des zones humides ... : des enjeux qui sont « sur le devant de la scène ! »
- l'évolution du financement de l'eau, dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint pour les collectivités

⇒ **Les liens entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire et le développement économique deviennent cruciaux** (les territoires qui pourront se développer seront ceux qui auront réussi à obtenir un équilibre entre « ressources » et « activités » au sens large) ;

⇒ **La spécialisation des collectivités impose que tous les niveaux de collectivités soient impliqués dans la gestion intégrée de l'eau au regard des interactions entre la plupart des politiques publiques pour une gestion globale de l'eau ;**

⇒ **Ces approches territoriales nécessitent une implication plus forte de tous les acteurs des territoires, y compris des citoyens.**



# DE L'AFEPTB A L'ANEB



**L'AFEPTB est à l'initiative de la création de l'ANEB (Association nationale des élus des bassins), le 28 mars 2017.**

Si les EPTB sont des acteurs essentiels de la gestion globale de l'eau par bassin versant, l'objectif poursuivi est **la mise en œuvre opérationnelle des principes de la gestion globale par bassin versant, qui nécessite l'action de tous :**

**LA FUSION ENTRE L'AFEPTB et l'ANEB est prévue le 18 juin 2019, avec une rétroactivité administrative et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'ANEB porte le PRMZHIVA en coopération avec l'AFB et a repris le partenariat avec le MTES depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Un seul programme AFEPTB/ANEB.**

## LES MISSIONS DE L'ANEB :



Sensibiliser sur **l'importance des politiques de l'eau**



Exiger et accompagner **la mise en place réelle d'une gestion globale de l'eau par bassin versant**



Décliner concrètement **les principes de solidarité**

## 5 COLLÈGES pour rassembler les élus, MEMBRES ACTIFS de l'ANEB



## 8 CATÉGORIES pour rassembler les MEMBRES ASSOCIÉS de l'ANEB

- EPTB
- Syndicats mixtes de bassin versant / EPAGE
- Autres collectivités et groupements
- Associations nationales ou territoriales
- Agents et leurs groupements
- Organismes scientifiques, experts
- Chambres consulaires et leurs groupements
- Autres acteurs

## OBJECTIFS DE L'ACTION 28 :

« Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine »

Développer des **actions de sensibilisation auprès des collectivités et de leurs groupements**, et notamment des élus, pour **favoriser une approche globale des enjeux eau intégrée dans les politiques d'aménagement du territoire** à partir de la **valorisation de retours d'expériences d'actions associant des objectifs milieux aquatiques et prévention des inondations**.

Cette action s'intègre dans l'accompagnement de la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre avec une approche transversale MA + PI et non sectorielle.

2 angles ont été identifiés pour sensibiliser les élus :

- Les **démarches partenariales et participatives** : comment associer les différents acteurs, y compris les citoyens, impliqués dans la gestion des milieux humides ou dans la prévention des inondations dans un même but d'aménagement du territoire répondant aux deux objectifs ?

- La **planification transversale** : comment utiliser les outils de planification territoriale

(documents d'urbanisme, SAGE, SRADDET, ...) pour répondre conjointement à ces deux enjeux ?



## REALISATION DE L'ACTION 28 :

« Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine »

1 - mise en place d'une arborescence structurée pour la mise à disposition des ressources existantes sur la thématique des synergies Milieux humides/aquatiques/aménagement du territoire/gestion des risques liés à l'eau.

4 angles de valorisation : documents de cadrage et travaux nationaux, guides et ressources pour aider les techniciens à agir, retours d'expériences, démarches de sensibilisation pour aider les élus à décider ;

Cette arborescence et les premiers documents liés sera mise en ligne en 2019 sur le site [bassinversant.org](http://bassinversant.org)

Présentation de l'arborescence et des premières ressources : <https://bassinversant.org/lafeptb-aneb-prepare-un-espace-dedie-sur-les-synergies-entre-la-gestion-globale-de-leau-et-les-autres-politiques-publiques>



## REALISATION DE L'ACTION 28 :

**« Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine »**

2 - organisation de **temps d'échanges** et de **co-construction** au sein du réseau.

On peut notamment citer un atelier “milieux humides et inondations : établir des solutions alternatives” dans le cadre du séminaire des 6 et 7 avril 2017

<https://bassinversant.org/atelier-milieux-humides-et-inondations-etablir-des-solutions-alternatives>

et plusieurs ateliers sur la communication grand public lors du séminaire des 29 et 30 novembre 2018

<https://bassinversant.org/3e-seminaire-annuel-des-elus-et-agents-de-lafeptb-aneb>



## REALISATION DE L'ACTION 28 :

« **Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine** »

3 - Organisation d'un colloque "l'eau c'est politique" les 18 et 19 octobre 2018 à Mallemort

qui a permis d'aborder l'intégration des enjeux eau dans les autres politiques publiques et la nécessité d'une approche globale des enjeux eau.

<https://bassinversant.org/colloque-leau-cest-politique-faisons-de-la-gestion-durable-de-leau-un-atout-pour-nos-territoires>

DES PROJETS DE TERRITOIRE S'APPUYANT SUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU  
ACTEURS ECONOMIQUES ET MILIEUX AQUATIQUES DE QUALITE : COMPATIBILITE OU SYNERGIE ?  
PROSPECTIVE : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION INDISPENSABLE



## REALISATION DE L'ACTION 28 :

« Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine »

4 - A l'occasion des Assises Nationales des Risques Naturels en mars 2019, l'AFEPTB/ANEB a animé un atelier “synergies aménagement, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques”.

Les actes sont en cours de rédaction.

Les présentations sont disponibles : Aude (MA et PI / zones de bon fonctionnement) et Lez (SAGE et SCOT).

<https://bassinversant.org/laneb-animait-un-atelier-sur-les-synergies-amenagement-pi-et-ma-lors-des-anrn>



## QUELLES SUITES POUR L'ACTION 28 ?

« Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine »

L'ANEB prévoit de poursuivre les travaux engagés sur cette thématique, les synergies entre politiques publiques étant l'un des objectifs de notre association (principe inhérent à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant) :

1/ **Mise en ligne et mise à jour de l'arborescence** des ressources : objectif 2<sup>ème</sup> semestre 2019

2/ **Temps de partage et de co-construction** au sein de notre réseau, et dans le cadre du PRMZHIVA.

Il sera tout particulièrement travaillé les questions d'articulation entre projet eau (EPTB-EPAGE) et projet de territoire (EPCI à FP), autour des enjeux d'adaptation aux changements climatiques et de préservation de la biodiversité.

3/ **Colloque "l'eau c'est politique"** 2<sup>ème</sup> édition en 2020.

Ces différents travaux seront utilisés dans notre action **de sensibilisation et de mobilisation des élus pour une approche globale au coeur de l'aménagement du territoire**

